



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 57200

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos du retard pris par la France en matière d'accès à l'Internet pour tous. En effet, notre pays creuse son retard comme l'attestent les chiffres publiés en novembre 2000 par la Commission européenne : alors que la moyenne des ménages européens connectés à l'internet était de 28,4 % en octobre 2000, la France se situe dans le peloton de queue, à 19 %, bien loin derrière les 50 % de l'Amérique du Nord et des pays scandinaves. Le coût des communications téléphoniques locales constitue le principal frein à la diffusion de l'internet. Or, il peut être maîtrisé grâce à la mise en place de l'interconnexion forfaitaire illimitée (IFI), qui est à même de consacrer la généralisation des offres « Tout compris illimité » (abonnement + coût des communications) à un prix abordable pour tous les Français. Aussi, afin de construire une société de l'information où l'égalité et l'universalité de l'accès à l'internet soient une réalité pour tous nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire français, il lui demande s'il envisage de rendre opérationnel l'IFI rapidement sur le modèle de nos voisins européens tels que le Portugal, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

### Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription** : Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57200

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 29 janvier 2001, page 519

**Réponse publiée le** : 2 avril 2001, page 1976